



Conflit parents/grands parents

Par **frogie**, le **27/05/2009** à **13:32**

bonjour,

mon mari et moi avons eu gain de cause en première instance et en appel concernant un droit de visite et d'hébergement ; nous recevons une signification d'arrêt à partie avec recours en cassation de la partie adverse qui n'a eu que le minimum ; que peut signifier cette envoi qui a été faite par huissier ?

doit on s'attendre à subir de nouveau une troisième procédure de la partie adverse ?

merci pour vos réponses

salutations

Par **MI09**, le **07/12/2011** à **15:05**

Bonjour Frogie,

Nous vivons actuellement la même procédure que vous avec mon mari, ainsi que son frère et sa soeur, c'est à dire que la mère de mon mari nous a tous assigné au tribunal pour un droit de visite et d'hébergement des petits-enfants.

Cela se passe dans un contexte extrêmement douloureux qui existe depuis de très nombreuses années (bien avant la naissance des petits, alors que mon mari et ses frère et soeur étaient enfant.)

Notre avocat au vue du contexte reste confiant. J'ai lu que vous aviez eu gain de cause. Comment cela s'est passé pour vous? Nous recherchons un peu de soutien auprès des parents qui endurent ce genre d'épreuve.

Merci d'avance.

Par **frogie**, le **07/12/2011** à **15:47**

Bonjour MIO9,

Tout d'abord, bon courage et beaucoup de patience ; effectivement nous avons eu gain de cause en première instance et en appel et les grands parents n'ont pas donné suite quant au recours en cassation.

ils n'ont obtenu que très peu à savoir 3 h chaque mois mais depuis quelques mois, les visites sont suspendues suite à leur demande.

Ce petit mot pour vous dire que tant que vous êtes tous soudés par l'amour et l'affection rien ne pourra venir altérer votre famille.

Certaines erreurs peuvent être pardonnées, d'autres ne le seront jamais comme celle de faire un procès à son propre enfant. Ne vous inquiétez pas trop, les magistrats ne sont pas dupes de ce genre de méchanceté gratuite. Ayez confiance en eux.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2012 beaucoup plus sereine pour l'ensemble de votre famille.

Cordialement

Par **MI09**, le **07/12/2011** à **15:58**

Merci Frogie,

Ca fait du bien de lire ça. Nous gardons tous espoir malgré la souffrance que nous endurons, nous nous disons qu'au vue du contexte, et avec toutes les pièces que nous avons à verser au dossier, quelqu'un va se rendre compte du danger qu'encoureraient nos enfants.

Nous avons de nombreux courriers accumulés depuis des années de la part de ma belle-mère dans lesquels elle écrit des abonations comme par exemle qu'elle regrette d'avoir donné la vie à ses enfants, ou encore en 2007 elle avait assigné mon mari au tribunal sur le plan professionnel procédure pour laquelle elle a été débouté.

Bref je me dis qu'avec tout ça on va se rendre compte de l'"anormalité" de son comportement.

Qu'en pensez vous?

En tout cas, merci infiniment de votre soutien.